

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2014)
Heft: 299-300

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTUALITÉ / POLITIQUE

par Henriette Germain – illustré par Liniger



ISOLEMENT DE LA SUISSE : ON LUTTE DANS LES DEUX CAMPS !

Partis : Le Nouveau mouvement européen de Suisse (Nomes) a élu une nouvelle direction chargée de prendre la tête de la lutte contre l'isolement de la Suisse depuis la votation du 9 février. Le Nomes a adopté à une très large majorité une résolution pour exiger un nouveau vote. Le Nomes est le seul mouvement à s'engager activement pour l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne.

Votations fédérales

■ Avec 88 % de oui (soit deux millions de votes, une première dans l'histoire des votations fédérales), les Suisses ont plébiscité l'article constitutionnel qui vise à encourager la médecine de base. Ils ont également accepté à 63,5 % l'initiative de la Marche Blanche : les auteurs d'abus sexuels sur des mineurs seront interdits à vie d'exercer une activité professionnelle ou bénévole avec des enfants. Les Suisses ont également dit non à 53,4 % au fonds d'acquisition pour les avions de combat Gripen. Enfin, ils ont balayé à 76,3 % l'initiative des syndicats qui militaient pour l'introduction d'un salaire minimum de 4 000 francs. Les votations fédérales ont mobilisé plus de 55 % des électeurs.

Initiatives

■ Selon l'Union suisse des paysans, l'initiative populaire « pour la sécurité alimentaire » a déjà abouti, avec 106 000 signatures récoltées en deux mois. Les auteurs du texte demandent que la Confédération renforce l'approvisionnement de la population avec des denrées alimentaires issues d'une production indigène durable et diversifiée.

■ La saint-galloise Anita Chaaban, qui avait réussi, en 2004, à faire accepter par le peuple l'interdiction à vie des délinquants dangereux, a lancé deux nouvelles initiatives populaires. La première s'intitule « Responsabilité en cas de récidive de la part de délinquants sexuels ou violents ». Anita Chaaban souhaite punir l'autorité qui

a libéré de façon anticipée un délinquant dangereux et susceptible de récidiver au moment de sa condamnation, lui a accordé un congé ou la permission de quitter l'établissement dans lequel il était placé. La seconde initiative concerne la création d'un « registre central suisse pour l'appréciation des délinquants sexuels ou violents condamnés ». Les 100 000 signatures doivent être obtenues avant le 29 octobre 2015.

■ Un comité alémanique soutenu par les jeunes UDC a lancé une initiative populaire intitulée « Pour une vitesse maximale de 140 km/h sur les autoroutes ». Selon les auteurs du texte, la limite de 120 km/h n'est pas adaptée aux autoroutes suisses. Une autre initiative pour limiter la vitesse à 130 km/h sur les autoroutes et à 100 km/h sur les routes principales a déjà été lancée il y a un an par le Parti des automobilistes.

Union européenne

■ Les ministres européens des Finances ont définitivement approuvé le mandat de négociations d'un accord-cadre sur les « questions institutionnelles » entre l'UE et la Suisse. Cet accord doit permettre d'introduire un mécanisme commun d'application du droit européen et un règlement des litiges par la négociation. À terme, l'accord doit permettre à la Suisse d'accéder au marché intérieur européen. Mais l'UE ne transigera pas sur le principe de la libre circulation des personnes en Europe. En attendant, la Suisse continue d'être traitée comme un pays tiers dans le domaine des programmes Horizon 2020 et Erasmus + (sa participation à ces programmes est suspendue à la suite de la votation du 9 février). Le Conseil fédéral a adopté une solution transitoire pour subventionner les étudiants suisses concernés, en attendant que notre pays soit pleinement réintégré au sein de ces programmes.

■ La Suisse et l'Union européenne (UE) ont commencé les négociations en vue d'un accord-cadre sur les questions institutionnelles. Les deux parties devront notamment se mettre d'accord sur un mécanisme commun d'adoption du droit européen et sur le règlement des différends. Alors que le Conseil fédéral dispose déjà depuis

décembre d'un mandat de négociation, la Commission européenne, qui va traiter avec la Suisse au nom de l'UE, a dû attendre le sien. Quelques jours après l'acceptation le 9 février de l'initiative contre l'immigration « de masse », les 28 avaient en effet retiré ce mandat de leur agenda. L'engagement fin avril du Conseil fédéral à respecter la libre circulation avec la Croatie, sans toutefois signer le protocole additionnel, a permis de débloquent la situation. Le Comité des représentants permanents des 28 Etats membres a ensuite rapidement débloquent le mandat de négociation de l'UE, une décision officiellement approuvée par les ministres européens quelques jours plus tard. Les discussions seront dirigées par Gianluca Grippa du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) du côté de l'UE et Henri Gétaz, de la Direction des affaires européennes du côté suisse. Cet accord-cadre est avant tout réclamé par Bruxelles. Mais il a aussi une importance pour la Confédération. Sans un mécanisme commun d'adoption du droit européen et de règlement de différends, l'UE ne veut plus accorder à la Suisse d'autres accès au marché.

Affaires étrangères

■ La Suisse et l'Union européenne ont signé un accord relatif à la participation de la Confédération à l'European Union Training Mission in Mali (EUTM Mali). Notre pays détachera au Mali pour une durée d'un an une experte civile en analyse des médias. L'EUTM Mali a pour objectif de renforcer les capacités de l'armée malienne en matière de conduite, de logistique, de personnel, de droits de l'homme, et ainsi à contribuer à la stabilisation du pays et de toute la région du Sahel.

■ La Suisse et la Mongolie ont fêté un double anniversaire : les cinquante ans de leurs relations diplomatiques et les dix ans de la coopération suisse au développement en Mongolie. Les deux pays entretiennent des contacts amicaux et organisent depuis 2008 des consultations politiques à un rythme bisannuel – la dernière en date s'étant déroulée le 24 mars dernier à Berne. La réputation de la Suisse en Mongolie est excellente. Le gouvernement mongol porte

un grand intérêt en particulier au modèle suisse de démocratie directe.

■ La Suisse a débloquent 4,5 millions de francs supplémentaires pour les victimes de la crise au Soudan du Sud. Au total, l'engagement humanitaire de la Suisse pour ce pays africain s'élèvera à 18 millions de francs cette année.

■ Un délégué suisse du Comité international de la Croix-Rouge a été tué à Syrte par des hommes armés non identifiés. Âgé de 42 ans, ce délégué était chef de mission à Misrata et travaillait depuis 7 ans pour l'organisation internationale.

Partis



POLITIQUE ET ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

■ L'UDC zurichois Christoph Blocher est prêt à participer financièrement à une campagne de votation contre une adhésion « insidieuse » à l'Union européenne. Le nouveau mouvement qu'il est en train de créer, « UE-Non », pourrait compter 30 000 adhérents. Christoph Blocher souhaite également réformer le Parlement, en limitant les salaires des élus, en supprimant les jetons de présence et les commissions permanentes (hormis celle des Finances). Il estime qu'un parlementaire devrait consacrer un tiers de son temps à la politique et les deux autres tiers à son activité professionnelle.

Prochaines votations

■ Le Conseil fédéral a décidé de soumettre les deux objets suivants à la votation populaire du 28 septembre prochain : l'initiative populaire du 21 septembre 2011 « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration » ; l'initiative populaire du 23 mai 2012 « Pour une caisse publique d'assurance-maladie ».

Cinquième Suisse

■ Par 15 voix contre 5, la Commission des institutions politiques du Conseil national a approuvé le projet de loi sur les Suisses de l'étranger adopté par le Conseil des Etats le 17 mars dernier. Contrairement aux sénateurs, la commission estime que les Suisses de l'étranger doivent être libres de s'annoncer auprès de la représentation compétente. Quiconque s'annoncera sera alors inscrit au registre des électeurs.

■ Lors de la votation populaire fédérale du 18 mai, onze cantons ont à nouveau mené des essais de vote électronique pour leurs électeurs à l'étranger. Genève et Neuchâtel ont également permis à des Suisses de l'intérieur de tester le vote électronique. Sur les 165 000 électeurs (3 % de l'électorat suisse total) autorisés à voter via Internet, 27 625 ont fait usage de cette possibilité.

Conseil fédéral

■ Le Conseil fédéral recommande au Parlement le rejet de l'initiative populaire « En faveur du service public ». Il considère que le service public en Suisse est d'excellente qualité et que l'exigence légitime des auteurs de l'initiative est déjà satisfaite. Il craint que le service public, la compétitivité et l'efficacité des entreprises fédérales soient affaiblis par les exigences de l'initiative. Les auteurs de celle-ci demandent que, dans le domaine des prestations de base, la Confédération ne vise pas de but lucratif, ne procède à aucun subventionnement croisé au profit d'autres secteurs et ne poursuive pas d'objectif fiscal.

ACTUALITÉ / ÉCONOMIE

par Henriette Germain - illustré par Liniger

Tourisme

■ L'association HotellerieSuisse va inspecter les huit établissements suisses les plus mal notés par TrustYou, une agence qui réunit les dizaines de milliers d'évaluations des clients provenant de plus de 60 sites partout dans le monde. Cette agence est mandatée depuis plusieurs années pour surveiller les 2 100 établissements d'HotellerieSuisse. Les huit établissements en question sont classés comme « mauvais » : les clients évoquent des mouches dans la nourriture, des blattes sous les lits, des toiles d'araignées aux fenêtres, des cheveux dans la baignoire, des hôteliers grossiers ou des tarifs exorbitants... « Quand un hôtel ne répond pas aux attentes élémentaires de ses clients, cela nuit à l'ensemble de notre industrie », estime l'association, qui entend donc cette année faire la chasse aux « moutons noirs ».

■ Lancé par Swiss Travel System (STS), le Swiss Peak Pass permet de circuler librement sur huit sommets de Suisse, en combinaison avec un Swiss Pass de 4 ou 8 jours, pour 29 ou 59 francs. À la montée comme à la descente, les passionnés de montagne pourront accéder à l'Allalin, au Brienz Rothorn, à Cardada, au Corvatsch, au Niesen, aux Rochers-de-Naye, au Säntis et au Stanserhorn. L'offre est valable jusqu'au 23 décembre.

Statistiques

■ Le recours au temps partiel continue de progresser en Suisse. De 2003 à 2013, la part des salariés travaillant à temps partiel a augmenté de 24,5 %. La hausse est plus marquée chez les hommes que chez les femmes, notamment chez les pères d'enfants de moins de quinze ans.

■ Selon Gastrosuisse, les Suisses ont dépensé en moyenne 2 878 francs (soit moins de 7,90 francs par jour) l'an dernier pour les repas et boissons consommés à l'extérieur. C'est moins qu'en 2012 où les Suisses avaient payé en moyenne 2 988 francs. Les dépenses en boissons sont particulièrement en baisse. Les restaurants valaisans et zougais servent 20 % de repas de plus que la moyenne nationale, à l'opposé des établissements saint-gallois et soleurois.

■ L'année dernière, les entreprises suisses ont perdu 8,3 milliards de francs en factures impayées, soit 500 000 francs de plus qu'en 2012. Ces incidents de paiement ont des conséquences : 41 % des entreprises ont connu des problèmes de liquidités, 15 % n'ont pas recruté et 10 % ont même été obligées de licencier du personnel.

■ Selon l'Office fédéral de la statistique, le nombre total d'heures travaillées dans le cadre professionnel a atteint 7,665 milliards d'heures (+ 0,2 % par rapport à 2012). Entre 2008 et 2013, la durée hebdomadaire effective du travail des salariés à plein-temps s'est réduite de 19 min pour s'établir à 41 h 16 min, alors que le nombre de semaines de vacances a progressé légèrement, passant de 5 à 5,1 semaines.

Libre-échange



■ Signé en juillet 2013, l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine vient d'entrer en vigueur. Cet accord améliore l'accès mutuel des biens et services aux marchés respectifs et contribue à la sécurité du droit dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les droits de douane sont réduits totalement ou partiellement dans les échanges commerciaux entre les deux pays.

■ Les procédures de ratification étant achevées dans tous les États parties, l'accord de libre-échange entre les pays de l'AELE et les États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) est entré en vigueur. La région du CCG, composée de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, d'Oman et du Qatar, est un important marché d'exportation de la Suisse. En 2013, les exportations suisses vers les États du CCG se sont élevées à 6,9 milliards de francs et les importations à plus de 950 millions de francs. En termes de volume des échanges commerciaux, le CCG sera le cinquième partenaire de libre-échange de la Suisse, après l'Union européenne, la Chine, Hong Kong et le Japon.

Conjoncture

■ Selon une enquête de la banque UBS, l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse du 9 février ne pénalisera pas la croissance économique de la Suisse. UBS prévoit une hausse du PIB de 2,1 % cette année et de 2,4 % en 2015. Malgré tout, selon les entreprises consultées par UBS, le verdict du 9 février a ébranlé le principal atout de la forte compétitivité de la Suisse : un marché du travail ouvert et flexible. Pour la banque, tout « dépendra du système de contingentement appliqué ».

Entreprises

■ La société de sécurité Aegis va quitter la Suisse. L'entreprise justifie son départ par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de régulation des sociétés de sécurité votée par le Parlement en automne dernier. Cette nouvelle loi interdit aux entreprises privées d'offrir des services de mercenaires à l'étranger et toute participation directe à des hostilités dans le cadre d'un conflit armé.

■ Le groupe genevois d'horlogerie et de joaillerie Chopard a acheté la société Union hôtelière parisienne (UHP), propriétaire de l'Hôtel de Vendôme, place Vendôme, à Paris. Cet établissement cinq étoiles édifié en 1723 et situé en plein cœur de la capitale, compte 19 chambres et 10 suites. Au rez-de-

chaussée, Chopard y avait installé il y a dix ans l'une de ses sept boutiques françaises.

■ Pilatus a annoncé avoir enregistré en deux jours 84 commandes pour son futur avion d'affaires, le PC-24, qui entrera en service en 2017. Vendu aux alentours de 9 millions de francs, le PC-24 est un biréacteur conçu pour décoller et atterrir sur de courtes distances et sur quasiment tous les terrains. Parmi les premiers clients figurent les « docteurs volants » d'Australie et des hommes d'affaires comme Peter Brabeck, le patron de Nestlé.

BNS

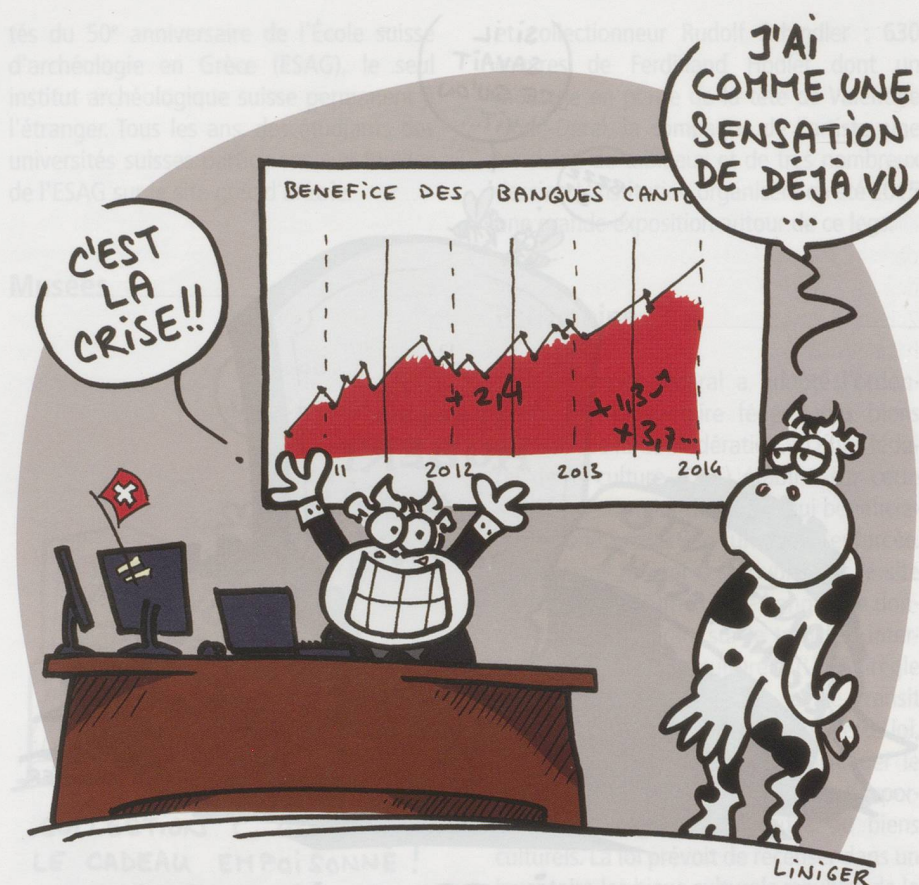
■ La Banque nationale suisse (BNS) et les autres banques centrales européennes ont annoncé la reconduction de leur accord passé concernant l'or. Cet accord permet en particulier de coordonner les transactions de métal jaune afin de prévenir les turbulences du marché. Il prendra effet le 27 septembre prochain. Conclu en 1999, il avait déjà été reconduit en 2004 et 2009.

Secret bancaire

■ La Banque cantonale de Zurich (3^e établissement bancaire du pays après UBS et Credit Suisse) a adressé un courrier à tous ses clients frontaliers français et allemands pour leur demander de fermer leurs comptes (comptes titres et comptes courants).

■ La Suisse s'engage à pratiquer l'échange automatique d'informations bancaires selon les standards de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle a adopté une déclaration en ce sens. Les standards de l'OCDE doivent être finalisés en septembre et s'appliqueront aux 34 pays membres de l'organisation, ainsi qu'à la Russie et la Chine.

■ Le Conseil fédéral a approuvé des projets de mandat de négociation en vue d'introduire la nouvelle norme mondiale régissant l'échange automatique de renseignements fiscaux avec des États partenaires. Ces prochains mois, ces projets seront soumis aux commissions parlementaires compétentes et aux cantons. Ils devraient être approuvés définitivement l'automne prochain.



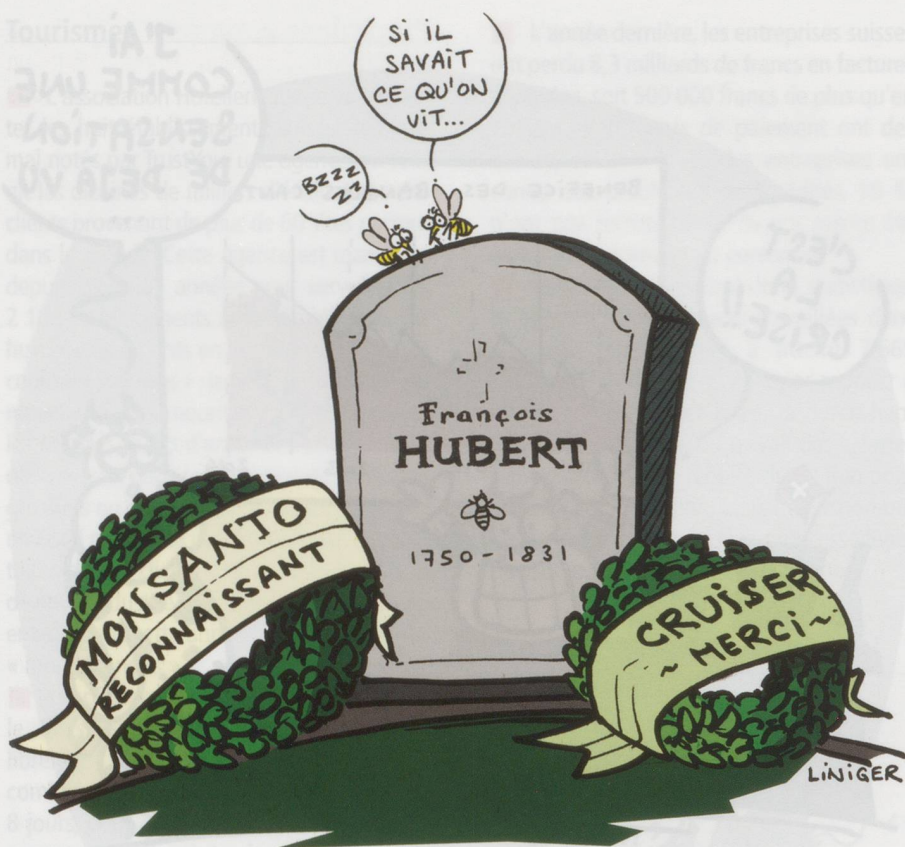
Banques : L'année dernière, le bénéfice net des 24 banques cantonales suisses a atteint 2,7 milliards de francs, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à 2012. Leur bilan total cumulé représente 513,9 milliards de francs (+ 2,4 % par rapport à 2012). Malgré le ralentissement de la croissance des prêts hypothécaires, les prêts à la clientèle se sont accrus de 3,7 % en un an.

■ UBS veut terminer cette année la régularisation fiscale de ses clients habitant les grands pays de l'Union européenne. Son président, Axel Weber, annonce qu'il soutient sans restriction l'échange d'informations au niveau international et la déclaration faite en ce sens par le Conseil fédéral (voir ci-contre).

■ Credit Suisse reconnaît avoir aidé des résidents américains à frauder le fisc des États-Unis. La banque accepte de payer une amende record de 2,51 milliards de francs mais pourra conserver sa licence bancaire aux États-Unis. Cette amende met fin à la procédure engagée contre la banque, qui aura duré trois ans. Pour les mêmes faits, la banque UBS avait versé 780 millions de dollars en 2009.

Agriculture

■ Sur mandat du Parlement, le Conseil fédéral a examiné l'option d'une ouverture réciproque du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers. Le Conseil fédéral a analysé les conséquences économiques, ainsi que des propositions de modification de la politique de soutien du secteur laitier. Dans le cas d'une ouverture du marché, le rapprochement entre les prix suisses et les prix UE et la baisse induite du revenu pour les exploitations laitières devraient cependant être compensés par des mesures de soutien efficaces. À cet effet, il serait nécessaire d'investir des moyens supplémentaires, à hauteur d'environ 100 à 150 millions de francs par année, estime le gouvernement dans son rapport.



HOMMAGE À FRANÇOIS HUBERT LE SAVANT DU MONDE DES ABEILLES

Nature : Il y a 200 ans, le Genevois François Huber (1750-1831) publiait *Nouvelles Observations sur les abeilles*, un ouvrage qui allait révolutionner la connaissance des abeilles et fait encore autorité aujourd'hui. Le savant, aveugle dès l'âge de 20 ans, a consacré toute sa vie à l'étude du monde des abeilles.

Distinctions

■ Le directeur du Teatro Malandro de Genève, Omar Porras, a reçu le Grand Prix suisse du théâtre de l'Office fédéral de la culture (OFC) et a été récompensé par un chèque de 100 000 francs. Né en Colombie, Omar Porras a créé le Teatro Malandro en 1990. L'OFC a souhaité honorer « un artiste dont la carrière a contribué à la renommée du théâtre suisse sur le plan international ».

■ Helvetiq, l'éditeur de livres et de jeux de connaissance sur la Suisse, a reçu le troisième prix des trophées PERL (Prix Entreprendre de la Région lausannoise)

2014 (voir *Suisse Magazine* n° 295-296 page 25).

■ Le directeur de la photographie Renato Berta est le premier Suisse à recevoir le Prix d'honneur du Deutscher Kamerapreis. Il est récompensé pour ses prestations et son apport au cinéma européen.

■ Le chanteur lausannois Bastian Baker collectionne les récompenses. Élu meilleur musicien romand en février dernier à l'issue d'un vote public, récompensé aux Swiss Music Awards en mars, il a reçu à Zurich le Prix Walö dans la catégorie pop-rock. Ont été également récompensés par le Prix Walö les rappeurs alémaniques Bligg et Steff la Cheffe, la chanteuse de

variétés Beatrice Egli et Nicole Bernegger, la gagnante du télé-crochet alémanique « The Voice of Switzerland ».

■ Bertil Galland a reçu le Prix Nessim de l'Académie royale de langue et littérature françaises de Belgique doté de 3 000 euros. Le journaliste et éditeur vaudois a été lauréat en 2007 de la Fondation vaudoise pour la culture et récompensé l'année suivante par le Prix Leenaards.

Nominations

■ La professeur de droit Astrid Épinay sera la prochaine rectrice de l'Université catholique de Fribourg. Elle a été élue par l'assemblée plénière de l'institution et elle prendra ses fonctions en mars 2015. L'Université catholique de Fribourg compte 10 000 étudiants, dont 42 % en Lettres.

Sciences

■ La start-up suisse Swiss Litho a réussi à produire la plus petite couverture de magazine au monde. Son édition du *National Geographic* ne mesure que 11 micromètres (un millième de millimètre) sur 14. Cette prouesse a été rendue possible par l'utilisation d'une pointe en silicone 100 000 fois plus petite que celle d'un crayon taillé. Swiss Litho pense pouvoir utiliser cette technologie pour produire des transistors ou rendre plus sûrs billets de banques ou passeports grâce à des marques minuscules.

■ Le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche EMPA a mis au point un procédé permettant de fabriquer des couches minces conductrices moins chères et plus écologiques. Ces couches minces sont des composants fondamentaux des écrans de smartphones ou de tablettes tactiles.

■ Des chercheurs de l'Institut Adolphe Merkle de l'université de Fribourg ont réussi à mettre au point une colle qui permet d'assembler des objets et de les décoller ensuite sous l'effet d'une simple exposition à la lumière ou à la chaleur. Une affiche peut ainsi être décollée très facilement avec un sèche-cheveux. Les scientifiques de Fribourg ont utilisé des polymères

spéciaux composés de molécules plus petites que celles des polymères traditionnels et ayant à leur extrémité des éléments de liaison collants.

Manifestations

■ Le Festival d'Avenches fête ses 20 ans. À l'affiche de cette édition 2014, *Carmen* de Bizet, qui fera l'objet de six représentations dans les arènes romaines.

■ Le 20 juillet sera inauguré le « Sentier du Km zéro » (5 km, dont 1,5 km en Suisse) sur le site du Largin, entre Bonfol (CH) et Pfetterhouse (F). La réalisation de ce parcours didactique est l'œuvre de l'Association franco-suisse des Amis du Km zéro et le fruit d'une coopération transfrontalière entre le Canton du Jura, le Département du Haut-Rhin, les communes de Bonfol et de Pfetterhouse et les Offices de tourisme du Jura et du Jura alsacien. Des visites guidées seront proposées au public. En parallèle, un *Guide du tourisme de mémoire dans le Sundgau et le Pays de Porrentruy* propose un contenu riche et varié de faits historiques, d'anecdotes, de témoignages et de parcours-découvertes à travers la région. La guerre francoprussienne (1870-71), la Grande Guerre (1914-18) et la Seconde Guerre mondiale (1939-45) y sont relatées par des historiens jurassiens et alsaciens.

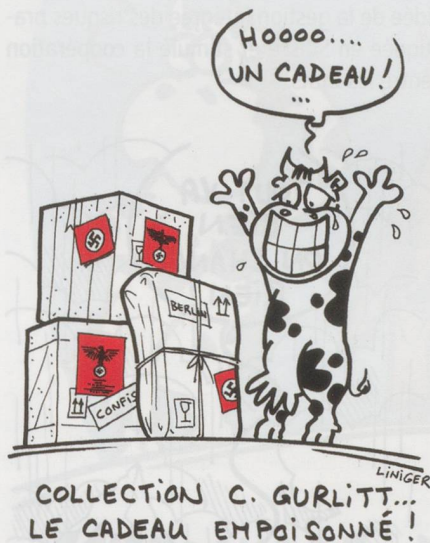
■ Plus de 38 000 spectateurs ont assisté à la 14e édition du festival de danse contemporaine Steps qui s'est tenu dans 35 villes de Suisse. Les représentations ont connu un taux moyen de remplissage de plus de 80 %. Y participaient douze compagnies internationales en tournée, provenant du monde entier.

■ Un car postal aux couleurs des parcs suisses a commencé sa tournée à travers le pays. Jusqu'au 31 octobre, ce véhicule unique sera en service comme bus de ligne dans différentes régions ainsi que comme navette lors d'événements et invitera ses voyageurs à faire une excursion dans les 20 parcs de Suisse. Ce sera notamment le cas le 1^{er} août pour la fête commémorative des 100 ans du Parc national suisse dans la région de Zerne (GR) et pour le Festival du film de Locarno (TI).

■ Le secrétaire d'État Mauro DellAmbroglio a participé à Athènes aux festi-

tés du 50^e anniversaire de l'École suisse d'archéologie en Grèce (ESAG), le seul institut archéologique suisse permanent à l'étranger. Tous les ans, des étudiants des universités suisses participent aux fouilles de l'ESAG sur le site grec d'Erétrie.

Musées



■ À sa mort, l'octogénaire allemand Cornelius Gurlitt a désigné le Musée des beaux-arts de Berne comme légataire universel de sa collection de quelque 1 400 œuvres d'art moderne, un trésor estimé à plus d'un milliard de dollars, mais qui comprend des centaines de toiles volées par les nazis. L'institution bernoise ne sait pas encore si elle va accepter cet encombrant héritage.

■ Alors qu'il fête son 25^e anniversaire, le Musée jurassien des sciences naturelles de Porrentruy (JU) change de nom et devient Jurassica Museum. Dans le cadre de cet anniversaire, Jurassica présente une exposition interactive illustrant 25 personnalités qui ont marqué les sciences naturelles dans le Jura. 25 thématiques sont développées à travers 25 objets mis en scène. À l'aide d'une tablette électronique, les visiteurs peuvent obtenir des informations supplémentaires et répondre à 25 questions leur permettant de participer à un concours (voir adresses et horaires dans nos pages Calendrier culturel).

■ Le Musée Jenisch de Vevey vient de recevoir un legs d'importance du peintre

et collectionneur Rudolf Schindler : 630 œuvres de Ferdinand Hodler dont un moulage en plâtre de la tête de Valentine Godé-Darel, la compagne de l'artiste, une trentaine de tableaux et de très nombreux dessins. L'institution organisera en été 2015 une grande exposition autour de ce legs.

Patrimoine

■ Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur l'inventaire fédéral des biens culturels de la Confédération. L'Office fédéral de la culture (OFC) établira sur cette base un inventaire des biens qui bénéficieront d'une protection juridique renforcée. L'inventaire fédéral sera publié sur le site de l'OFC sous forme d'une banque de données. La loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (LTBC) règle l'importation, l'exportation, et le transit de biens culturels en Suisse. Par cette loi, la Confédération contribue à protéger le patrimoine culturel et à prévenir l'exportation et l'importation illicites de biens culturels. La loi prévoit de recenser dans un inventaire les biens culturels meubles de la Confédération qui revêtent une importance significative pour le patrimoine culturel et leur confère une protection juridique renforcée. En particulier, leur exportation définitive sera interdite ; ils pourront sortir de Suisse à titre temporaire pour des expositions ou des manifestations analogues sur autorisation délivrée par le service spécialisé en transfert international de biens culturels de l'OFC.

■ La Monnaie fédérale Swissmint a émis deux nouvelles pièces à l'attention des collectionneurs et amateurs. Une pièce d'or commémore le Centenaire du parc national suisse, l'autre, en argent, est dédiée au jass, véritable sport national.

Médias

■ *Gauchebo* fête ses 70 ans cette année. Lancé en 1944 sous le nom de *Voix ouvrière*, le quotidien a changé de nom en 1995, en devenant hebdomadaire. Le journal est le dernier représentant « historique » de la presse suisse socialiste et communiste.

Statistiques

■ Le labrador est le chien préféré des Suisses. Sur les 450 000 chiens inscrits dans la banque de données des animaux de compagnie ANIS, on dénombre 38 801 labradors. Viennent ensuite les bâtards, les yorkshire terriers, les borders collies et les jack russel terriers. À l'image des chihuahuas qui sont en tête des nouvelles inscriptions depuis trois années consécutives, les petits chiens ont de plus en plus la cote dans notre pays. Les Jurassiens restent les Suisses les plus amateurs de chiens, avec 126 propriétaires sur 1 000 habitants, loin devant les habitants de Bâle-Ville, avec seulement 27 propriétaires de toutous pour 1 000 habitants...

■ La part des dépenses de santé dans le produit intérieur brut (PIB) est passée de 11 % en 2011 à 11,5 % en 2012. Ces dépenses ont atteint au total 68 milliards de francs en 2012, soit 5,3 % de plus qu'en 2011. Cette augmentation est due en grande partie à la hausse de 2,3 milliards de francs des dépenses hospitalières.

■ Selon H+, l'organisation faîtière des hôpitaux suisses, 25 % des prestations des hôpitaux ont concerné les soins en ambulatoire. Mais ce secteur ambulatoire a connu un déficit de 500 millions de francs l'an dernier. H+ demande que les soins ambulatoires soient davantage rémunérés.

Tribunal fédéral

■ Le Tribunal fédéral a donné raison à un ancien soldat qui souhaitait conserver son arme à la maison après la fin de son service. Selon les juges, pour pouvoir garder son fusil d'assaut chez soi après le service, il faut démontrer un intérêt attesté par le livret de tir, pour les tirs obligatoires ou les tirs en campagne.

Environnement

■ La Suisse, pays de montagnes, possède une longue tradition dans la gestion de catastrophes naturelles comme les inondations, les avalanches et les laves torrentielles. Dans le cadre du Forum éco-

nomique et environnemental de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le canton du Valais a organisé, conjointement avec la Direction du développement et de coopération (DDC), l'office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), deux visites de terrain en Valais. Cela a permis à quelque 120 représentants de l'OSCE de se faire une idée de la gestion intégrée des risques pratiquée en Suisse et stimulé la coopération entre les États.



■ La Suisse n'annoncera pas de nouvel objectif de réduction des émissions de CO₂. Le Conseil fédéral a renoncé à corriger le but actuel, qui fixe une diminution de 20 % pour 2020. En 2012, la Suisse a émis 6,4 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant, contre 9,6 tonnes dans l'Union européenne. Par ailleurs, le Conseil fédéral a précisé mercredi les grandes lignes du projet qui doit accompagner la sortie du nucléaire. Il a chargé le Département des finances (DFF) et celui de l'énergie (DETEC) de lui soumettre un projet concret d'ici à début 2015. L'idée est de remplacer pro-

gressivement le système de subventionnement des énergies renouvelables par un régime incitatif fondé sur la fiscalité.

Sport

■ Trois mille trois cent quatre-vingt-treize contrôles antidopage ont été réalisés en Suisse l'an dernier. C'est un nouveau record. Seules 17 violations ont été relevées dont six liées à la prise de cannabis. Un seul athlète a été suspendu l'année dernière, sur la base d'anomalies dans son passeport sanguin.

■ La Coupe de Suisse de hockey sur glace renaît, après 42 ans d'interruption. Elle réunira dès le mois d'octobre 32 équipes de LNA, de LNB et de 1^{re} Ligue pour les 16^e de finale. La finale se déroulera le 11 février 2015.

■ Le Suisse Remo Läng a battu le record du monde de saut en altitude sans apport d'oxygène. Sautant d'un ballon à air chaud positionné à 8 000 m, il a effectué une descente de 10 minutes (dont la moitié en chute libre) pour se poser à Aarberg (BE). Le sportif, âgé de 38 ans, a d'ores et déjà annoncé qu'il tenterait de battre son nouveau record.

■ Le FC Bâle est désormais le premier club de football à avoir remporté cinq titres consécutifs de champion de Suisse. Les Bâlois font mieux que les Young Boys de Berne qui avaient gagné le trophée de 1957 à 1960. Le FC Bâle détient également dorénavant le record d'invincibilité en championnat sur une seule saison avec 28 rencontres de suite sans défaite.

Transports

■ La Garde aérienne suisse de sauvetage REGA souhaite « voler par tous les temps ». Elle va ainsi former ses pilotes aux vols IFR, une technologie qui permet de voler sans visibilité, grâce aux données fournies par les instruments de bord. Cette année, tous les hélicoptères de montagne seront équipés de cette technologie. Un simulateur de vol installé à Zurich permet en outre aux pilotes de se perfectionner dans ce domaine. « Nous voulons être

en mesure de porter secours à quiconque n'importe où en Suisse et indépendamment des conditions météorologiques », indique l'organisation qui a effectué l'an dernier 13 793 missions de sauvetage.

■ Les Chemins de fer rhétiques ont fêté leur 125^e anniversaire dans leurs garages de Landquart (GR). Les visiteurs ont pu admirer du matériel roulant datant de ces 125 années d'histoire des chemins de fer dans les Grisons.

■ L'Office fédéral des transports (OFT) a octroyé aux Chemins de fer rhétiques l'autorisation de construire le nouveau tunnel de l'Albula. Le projet comprend la construction d'un nouveau tunnel, parallèle à l'actuel, et la transformation de ce dernier qui date de 1903, en galerie de sécurité. Le coût des travaux est estimé à environ 350 millions de francs.

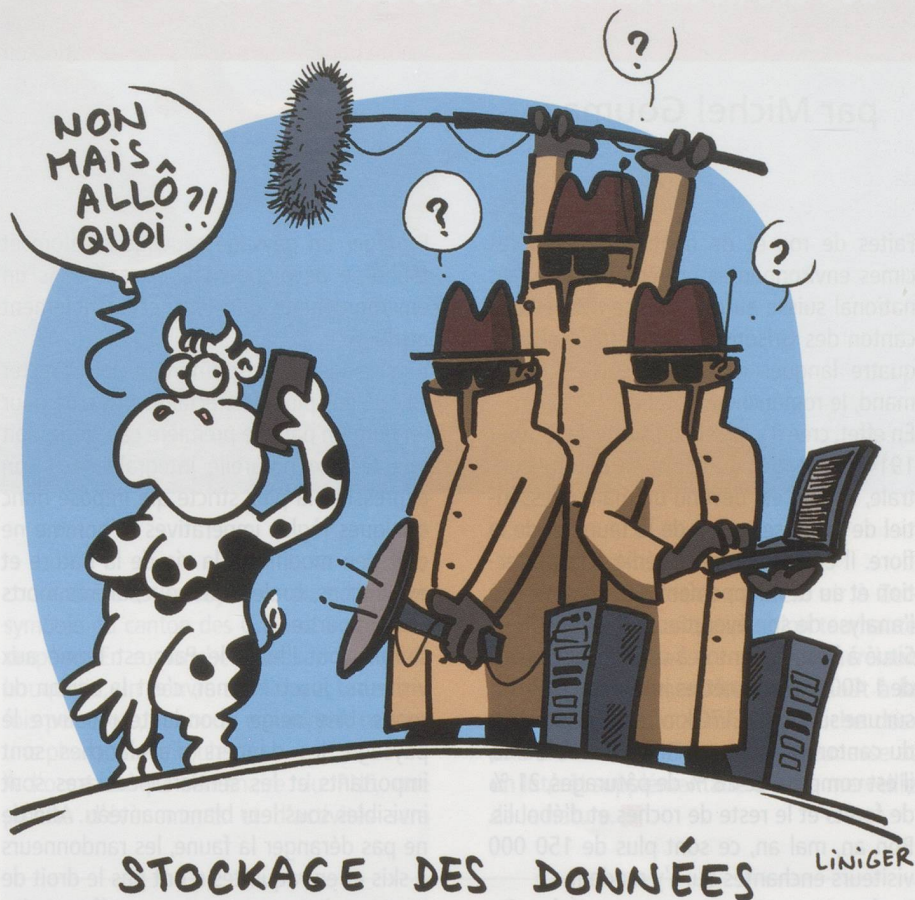
Consommation

■ Le commerce équitable poursuit son essor en Suisse. L'an dernier, les ventes de produits de la Fondation Max Havelaar ont atteint 434 millions de francs (+ 15,7 % par rapport à 2012). Les produits équitables les plus achetés ont été les bananes, les fleurs, les jus de fruits et le café.

■ Selon le Bureau fédéral de la consommation (BFC), les consommateurs sont de mieux en mieux informés sur l'origine du bois, que ce soit pour les meubles ou les planches de bricolage. L'année dernière, 96 % des déclarations (obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012) étaient correctes en ce qui concerne l'espèce et 71 % en ce qui concerne la provenance du bois. Plus de 3 000 produits ont été contrôlés dans une centaine d'entreprises de tout le pays.

Santé

■ Le Conseil fédéral a décidé d'assimiler les cigarettes électroniques avec nicotine aux produits du tabac. La vente de cigarettes électroniques avec nicotine sera autorisée en Suisse, ce qui permettra de fixer des exigences légales notamment sur la composition, la déclaration et l'étiquetage. Selon les connaissances actuelles, les



Communication : Pour dénoncer le stockage de données à l'insu des utilisateurs, le conseiller national Balthasar Glättli (Verts/ZH) a accepté que les données de son téléphone portable soient espionnées pendant un an et demi. Le droit en la matière (loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication – LSCPT) est en cours de modification. Le Conseil fédéral souhaite obliger les entreprises de communication à stocker les données des téléphones pendant un an, au lieu de six mois. Il entend aussi permettre l'utilisation de logiciels « mouchards » pour surveiller les conversations sur Internet par Skype ou par courriels. Son projet de loi a été approuvé par le Conseil des États et le National doit se prononcer sur ce dossier.

cigarettes électroniques sont nettement moins nocives pour la santé et peuvent constituer une alternative pour les fumeurs de cigarettes traditionnelles. Les cigarettes électroniques seront en contrepartie soumises aux mêmes restrictions en matière de publicité et de vente aux mineurs. Toutes les cigarettes électroniques, que ce soit avec ou sans nicotine, tomberont sous la loi sur la protection contre le tabagisme passif et seront bannies des lieux où il est déjà interdit de fumer.

Communication

■ Intervenant à l'occasion du 4^e Swiss Media Forum de Lucerne, la conseillère fédérale Doris Leuthard estime que la presse romande est meilleure que l'allemanique en raison de thèmes plus approfondis et d'éclairages plus complets. Soucieuse d'attirer les jeunes vers l'information officielle, la ministre a avoué étudier « la possibilité de diffuser des films sur YouTube pour les votations ». ■